



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 mars 2022 (18h32)

Salle Etable- La Lombardière

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	31
Votants	:	45
Convocation et affichage	:	24/03/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sylvette DAVID

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Sylvette DAVID), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à François CHAUVIN), Juanita GARDIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à Laurent MARCE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Laurence DUMAS), Denis SAUZE (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Jean-Yves BONNET, Nadège COUZON, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-107 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - ACCESSIBILITE
- DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DE LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) a été rendue obligatoire par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées, pour les communes et les structures intercommunales de plus de 5 000 habitants compétentes en matière de transports ou d'aménagement du territoire.

Cette commission est chargée de :

- établir le bilan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- faire toutes propositions utiles pour améliorer l'accessibilité de l'existant,
- tenir à jour par voie électronique la liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles,

- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- proposer des orientations dans tous les domaines concernant l'accès la vie sociale et l'insertion professionnelle

La CIAPH traitera des questions d'accessibilité liées aux domaines de compétences d'Annonay Rhône Agglo, à savoir les transports collectifs, les équipements reconnus d'intérêt communautaire et les opérations relatives au soutien à la réalisation de logements sociaux sur le territoire.

Par ailleurs, la CIAPH a vocation à initier l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Un rapport, étayant les travaux de la commission, est établi annuellement.

La CIAPH sera composée de 3 collèges répartis comme suit :

- des élus d'Annonay Rhône Agglo, au nombre de 15
- d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées,
- d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, les acteurs économiques et d'autres usagers du territoire.

Concernant le collège des élus objet de la présente délibération, Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires intéressés de bien vouloir se faire connaître.

Le Président propose la composition suivante :

- Présidente :
 - o Myriam Servy-Chanal
- Membres
 - o Sylvette David
 - o François Chauvin
 - o Sylvie Bonnet
 - o Edith Mantelin
 - o Damien Bayle
 - o Antoine Martinez
 - o Ronan Philippe
 - o Laurence Dumas
 - o Patrick Olagne
 - o Nicole Archier
 - o Brigitte Bourret
 - o Laurent Marce
 - o Frédéric Gondrand
 - o Maryanne Bourdin

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, à bulletin secret, sauf accord unanime des conseillers.

Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

Les représentants des usagers et des personnes handicapées au sein de la commission seront désignés ultérieurement, par voie d'arrêté.

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées et notamment ses articles 45 et 46 ;

VU la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures et notamment son article 98 ;

VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et la loi n°2015-776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;
VU la circulaire du 14 décembre 2007, relative au plan d'action en faveur de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité ;

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH).

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

DESIGNE pour siéger au sein du collège des élus :

- Présidente :
 - o Myriam Servy-Chanal
- Membres
 - o Sylvette David
 - o François Chauvin
 - o Sylvie Bonnet
 - o Edith Mantelin
 - o Damien Bayle
 - o Antoine Martinez
 - o Ronan Philippe
 - o Laurence Dumas
 - o Patrick Olagne
 - o Nicole Archier
 - o Brigitte Bourret
 - o Laurent Marce
 - o Frédéric Gondrand
 - o Maryanne Bourdin

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 29/03/22
Affiché le : 01/04/22
Transmis en sous-préfecture le : 29/03/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220324-31232-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET